



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Présents : Sandrine GENEST, René SOULERIN, Elodie HILAIRE, Christian DOIZE, Colette SUCHET, Sienne CARPENTIER, Fabrice DOIZE, Vanessa MAISONNEUVE-AUBERT, Dorian THOULOZE, Justien LAFFONT, Davis AUZAS, Jean-Luc SORIA Christele PEIS, Julien GAILLARD, Roland CHAMBON, Aurélie CHALABREYSSE, Rémi BESSET

Absents Excusés avec pouvoir : Benoît DUHEM donne pouvoir à Christian DOIZE, Estelle LIOGIER donne pouvoir à David AUZAS

Président de séance : Sandrine GENEST

Secrétaire de séance : Jean-Luc SORIA

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux du 15 janvier 2026 et du 14 avril 2026
  - Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
  - Affectation du résultat du CFU 2025
  - Vote du budget primitif 2026
  - Vote des taux d'impositions 2026
- 

### **Début de la séance : 19h34**

En début de séance, Madame le Maire propose la désignation de Monsieur Jean-Luc SORIA en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance du conseil municipal est enregistrée conformément à la réglementation en vigueur.

## **1. Approbation des procès-verbaux**

### **1.1. P.V. de la séance du 15 janvier 2026**

Madame le Maire revient sur le report de l'approbation de ce procès-verbal, décision prise lors du dernier conseil municipal. Elle rappelle que, comme convenu et après vérification, un courriel a été adressé le soir même par la secrétaire de mairie afin de confirmer que ce document n'avait pas été transmis avec la convocation du conseil municipal suivant et qu'il n'avait, par conséquent, pas été soumis à approbation.

Monsieur Rémi Besset reconnaît qu'une erreur a été commise lors de la séance du 14 avril 2026, lorsqu'il avait été indiqué que ce procès-verbal avait été approuvé lors du conseil municipal du 24 février 2026. Il estime néanmoins que l'argument relatif au surplus de travail évoqué par Madame le Maire le 14 avril n'est pas recevable et s'interroge sur une éventuelle seconde rédaction du procès-verbal.

Madame le Maire répond que tel n'est pas le cas. Elle précise que le document n'avait pas pu être transmis avec la convocation du conseil municipal du 24 février 2026, en raison d'une charge de travail importante dans un contexte de période particulièrement intense et de conseils municipaux rapprochés. Son approbation avait donc été reportée à la séance suivante.

L'approbation du procès-verbal est ensuite mise aux voix et adoptée à l'unanimité, avec 19 voix pour.

## 1.2. P.V. de la séance du 14 avril 2026

Monsieur Rémi Besset regrette que la remarque relative à la surcharge de travail, formulée lors du vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026, n'ait pas été retranscrite, estimant qu'un procès-verbal doit refléter l'ensemble des échanges. Il déplore également que l'intégralité des chiffres évoqués lors des discussions n'ait pas été reprise.

Madame le Maire répond que le procès-verbal rend bien compte des échanges intervenus en séance tout en devant conserver un caractère synthétique. Elle précise par ailleurs que les délibérations adoptées sont consultables en mairie pour toute personne qui en exprime le besoin.

L'approbation est ensuite mise aux voix : 16 voix pour, 3 contre, adoptée à la majorité.

## 2. Approbation du CFU 2025

Madame le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU), document établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public. Elle précise qu'il permet de sécuriser et de fiabiliser les données comptables grâce à un travail partagé entre les services communaux et le service de gestion comptable. Elle rappelle également que, le CFU constituant une évaluation de la gestion municipale, le Maire peut participer aux débats mais ne peut pas prendre part au vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales. Sur sa proposition, le conseil municipal procède à l'élection d'un président de séance, en la personne de Monsieur Dorian Thoulouze.

Madame Aurélie Chalabeyse interroge sur les données du CFU évoquées durant la campagne électorale, qu'elle estime différentes de celles présentées sur les documents transmis, et s'interroge sur les moyens permettant de dégager les ressources nécessaires au remboursement des dettes de la commune. Madame le Maire reprend les chiffres en annonçant que ce point sera abordé lors des délibérations suivantes consacrées à l'affectation des résultats et au budget primitif et après la présentation du CFU.

Madame le Maire procède ensuite à une présentation détaillée du CFU 2025, en exposant les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement ainsi que celles de la section d'investissement et en s'appuyant sur le document projeté.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES				INVESTISSEMENT : DEPENSES			
Compte budgétaire	Type de dépenses	CFU 2025	CA 2024	Compte budgétaire	Type de dépenses	CFU 2025	CA 2024
011	Charges à caractère général	259 652 €	269 754 €	20	Immobilisations incorporelles	29 600 €	1 567 €
012	Charges personnel, frais assimilés	529 284 €	500 723 €	204	subventions d'équipement versées	36 583 €	14 324 €
65	Autres charges de gestion courante	151 632 €	159 513 €	21	immobilisations corporelles	334 108 €	523 177 €
66	Charges financières	66 840 €	53 943 €	23	Immobilisations en cours	69 634 €	83 844 €
67	Charges exceptionnelles	2 339 €		16	Emprunts et dettes assimilées	126 509 €	158 302 €
042	Opération ordre transfert	45 806 €	27 681 €	041	Opérations d'ordre	559 €	163 342 €
<b>Total</b>		<b>1 055 554 €</b>	<b>1 011 614 €</b>	<b>Total</b>		<b>596 993 €</b>	<b>944 556 €</b>
FONCTIONNEMENT - RECETTES				INVESTISSEMENT : RECETTES			
Compte budgétaire	Type de recettes	CFU 2025	CA 2024	Compte budgétaire	Type de recettes	CFU 2025	CA 2024
013	Atténuation de charges	13 994 €	52 171 €	10	Dotations	152 530 €	509 697 €
70	Prest.serv. & ventes divers	133 315 €	108 232 €	13	Subventions d'investissement	614 969 €	99 996 €
73	Impôts & taxes	607 732 €	608 070 €	16	Emprunts		450 000 €
74	Dot., subventions & participations	259 791 €	259 700 €	21	immobilisations corporelles	46 €	
75	Autres produits de gestion courante	79 312 €	43 929 €	23	Immobilisation en cours		522 €
76	Produits financiers	22 €	28 €	040	Opérations d'ordre	45 806 €	27 681 €
77	Produits exceptionnels	2 014 €	689 €	041	Opérations d'ordre	559 €	163 342 €
<b>Total</b>		<b>1 096 180 €</b>	<b>1 072 819 €</b>	<b>Total</b>		<b>813 910 €</b>	<b>1 251 237 €</b>

À l'issue de cette présentation, Monsieur Roland Chambon ouvre la discussion concernant des dépenses de la section d'investissement qu'il estime inférieures aux prévisions du budget primitif. Il considère que des reports de dépenses importants, non intégrés depuis 2023, persistent et que certaines dettes demeurent non réglées. Il indique également que le contrôle de légalité, qu'il a interrogé, serait informé de la situation et évoque un retard de trésorerie. Il estime que le budget aurait dû faire l'objet d'un travail préparatoire en commission avant sa présentation au conseil municipal. Il évoque également l'école, rappelant qu'elle a été construite en 1993, et dont les travaux réalisés n'auraient pas dû être aussi importants. Monsieur Roland Chambon indique un reste à

rembourser au Syndicat Territoire d'Énergie (SDE) de 2024 et demande des précisions sur le montant des remboursements prévus sur cinq ans concernant les travaux réalisés chemin du Gay qu'il félicite pour leurs qualités.

Madame le Maire répond qu'elle ne comprend pas ces observations, précisant que les emprunts ne peuvent être bloqués et affirmant que l'ensemble des factures a été réglé auprès du Syndicat Territoire d'Énergie. Concernant l'école ayant 30 ans, les travaux étaient nécessaires. Concernant le chemin du Gay les travaux étant en cours de réalisation Madame le Maire lui indique que cette interrogation ne dépendant pas du CFU mais du Budget Primitif 2026. Elle ajoute que le contrôle de légalité n'a pas compétence en matière de gestion de la trésorerie de la commune. S'agissant du budget primitif, elle précise que les éléments n'ont pas pu être présentés en commission des finances en raison d'un calendrier contraint lié aux élections et à la mise en place récente des commissions. Elle rappelle également les délais réglementaires de transmission des documents budgétaires aux élus, soit douze jours avant la séance, ainsi que l'obligation de voter le budget avant le 30 avril. Enfin, elle indique que les questions relevant du plan pluriannuel, notamment celles évoquées concernant certains investissements et remboursements, pourront être examinées en commission, la présente séance étant consacrée à la clôture de l'exercice 2025 et à l'ouverture de l'exercice 2026.

L'approbation est ensuite mise aux voix : 16 voix pour, 3 contre, adoptée à la majorité.

### 3. Affectation du résultat du CFU 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			180 384,56		180 384,56	
Opérations de l'exercice	1 055 553,55	1 096 180,33	596 993,28	813 910,14	1 652 546,83	1 910 090,47
Totaux	1 055 553,55	1 096 180,33	777 377,84	813 910,14	1 832 931,39	1 910 090,47
Résultat de clôture		40 626,78		36 532,30		77 159,08
	Besoin de financement			(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)		
	Excédent de financement		36532,3	(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)		
	Restes à réaliser		1 044,00	54 666,17		← Indiquer X si absence de restes à réaliser
	Besoin de financement des restes à réaliser					
	Excédent de financement des restes à réaliser		53 622,17	Euros		
	Besoin total de financement					
	Excédent Total de financement		90 154,47			
2° Conséquence	l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de			au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)		
	Déficit de fonctionnement			(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)		
	Excédent de fonctionnement		40626,78	(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)		

Au vu des résultats du CFU 2025, Madame le Maire propose d'affecter :

- l'excédent de 40 626,78 euros en recette de fonctionnement du BP 2026;
- l'excédent 36 352,30 euros en recette d'investissement du BP 2026.

Aucune question n'étant soulevée, l'affectation du résultat est mise aux voix et adoptée à la majorité, avec 16 voix pour et 3 contre.

### 4. Vote du budget primitif 2026

Madame le Maire présente le Budget primitif 2026. Elle précise qu'en année sans élections municipales, il doit être présenté le 15 avril dernier délai, reporté au 30 avril les années d'élections municipales. Elle présente chapitre par chapitre les dépenses et les recettes de fonctionnement, ainsi que les dépenses et les recettes d'investissement. Madame le Maire conclut sa présentation en expliquant qu'après des investissements significatifs : l'école, la maison de santé, l'année 2026 s'annonce comme une phase de stabilisation. La commune entend poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, maintenir une fiscalité stable et déployer un programme d'investissement mesuré, reposant principalement sur de l'autofinancement, complétée par la recherche systématique de subventions auprès de nos partenaires et tout en intégrant le remboursement de la dette dans une gestion rigoureuse et équilibrée des finances communales.

DÉPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 Déficit de fonctionnement reporté		40 626,78	
	011 Charges à caractère général	271 080,00	5 000,00	
	012 Charges de personnel et frais assimilés	526 017,00	134 551,00	
	014 Atténuation de produits		613 154,00	
	65 Autres charges de gestion courante	148 543,00	278 039,00	
	66 Charges financières	52 921,00	82 800,00	
	67 Charges spécifiques	2 500,00		
	68 Dotations aux provisions	500,00		
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections - 6011	60 778,00		
	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fact.			
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 154 170,78</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 154 170,78</b>	
INVESTISSEMENT	001 Excédent d'investissement reporté		36 532,38	
	010 Stocks			
	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections - 139		1 103 170,00	
	041 Opérations patrimoniales	26 152,00	90 000,00	
	20 Immobilisations incorporelles	2 000,00	60 778,00	
	204 Subventions d'équipement versées	41 103,00	26 150,00	
	Participations versées	2 500,00		
	Assentis - cotisations affectées	11 400,00		
	Participations subventionnées versées et EP	27 100,00		
	21 Immobilisations corporelles	98 287,06	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	50 000,00
	Opération 1 - travaux d'aménagement	47 322,00	10222 FCTVA	50 000,00
	Opération 2 - travaux d'aménagement travaux	27 295,00	10226 Taxe d'aménagement	
	Opération 4 - travaux d'aménagement	1 500,00	16 Emprunts et cautions	
	Opération 5 - Travaux d'entretien de voirie	2 000,00	13 Subventions d'investissement	94 503,63
	Opération 6 - Réhabilitation	1 500,00	204 Subventions d'investissement versées	
	22 Immobilisations reçues en affectations		21 Immobilisations corporelles	
	23 Immobilisations en cours	5 655,00	22 Immobilisations reçues en affectation	
	Opération 7 - Travaux d'entretien communaux	1 685,00	23 Immobilisations en cours	
	10 Dotations fonds et réserves		26 Participations et créances rattachées à des participations	
	13 Subventions d'investissement		27 Autres immobilisations financières	
16 Emprunts et dettes assimilées	580 223,00	458 Opérations pour le compte de tiers		
26 Participations et créances rattachées		Restes à réaliser au recensement d'investissement	54 666,17	
27 Autres immobilisations financières		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>558 462,08</b>	
458 Opérations pour le compte de tiers	1 044,00	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>558 462,08</b>	
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>558 462,08</b>	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 710 632,86</b>	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 710 632,86</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 710 632,86</b>	

À l'issue de cet exposé, une série de questions émane des élus de la minorité : Madame Aurélie Chalabeyssse demande des précisions sur le crédit-relais ; Monsieur Roland Chambon revient sur son interrogation sur les remboursements de frais dus au SDE en 2023-2024.

Madame le Maire répond que le crédit-relais est en lien avec la maison de santé, il a été réalisé pour pallier à l'attente des versements des subventions des partenaires financiers. Son remboursement est inclus dans le budget primitif 2026.

Madame le Maire réitère qu'elle ne comprend pas ces observations précisant que les emprunts ne peuvent être bloqués et affirmant que le paiement des participations demandées par le syndicat Territoire d'Énergie 07, anciennement SDE, est à jour. Elle lit l'état récapitulatif fourni par le TE des participations dûes pour 2026. Les travaux concernent l'éclairage public, les télécom et l'électrification de la commune. Madame le Maire demande d'où proviennent ces sources.

Monsieur Roland Chambon questionne sur la vente de terrain immobilier au budget primitif 2026, ce terrain est situé au-dessus de l'espace intergénérationnel, il s'interroge sur un surplus de circulation routière sur ce quartier. Monsieur Roland Chambon fait la proposition de transformer une partie de la dette de 280 000 euros plutôt que de vendre ce terrain immobilier.

Madame le Maire explique que les acquéreurs sont des professionnels de santé, la plus value est de renforcer l'offre de soins sur la commune. Madame le Maire propose d'aborder cette proposition en commission finances.

Monsieur Rémi Besset s'inquiète de savoir si les sommes consacrées au paiement de l'énergie seront suffisantes.

Madame le Maire précise qu'une estimation est étudiée avec Territoire d'Énergie 07, à laquelle est rajouté un douzième de la somme estimée pour avoir davantage de tranquillité.

Monsieur Rémi Besset demande si les charges de personnel seront suffisantes.

Madame le Maire précise que l'estimation tient compte de la diminution liée à un départ à la retraite ainsi qu'à un réajustement de l'organisation en fonction de l'évolution des effectifs de l'école. En effet, le nombre d'enfants accueillis en maternelle sera en baisse : alors que quatre classes accueillaient des élèves de maternelle, seules trois classes seront concernées à la rentrée. Par ailleurs, les charges URSSAF n'ont pas été ajustées à la baisse dans cette estimation. Ce choix permet de conserver une marge de sécurité destinée à faire face à d'éventuels imprévus ou ajustements en cours d'année.

Monsieur Remi Besset se pose des questions relatives à la hausse de 4% convenue pour couvrir les frais des élus, la provenance des 134 000 euros de recettes de fonctionnement prévus au compte budgétaire 70 et au remboursement en décembre 2026 du crédit-relais d'un montant de 280 000 euros.

Madame le Maire répond que l'augmentation des indemnités des élus est compensée par une aide de l'État. Elle précise également que les 134 000 euros de recettes prévus proviennent principalement des recettes de la cantine scolaire et des loyers.

Monsieur David Auzas, vice-président de la commission des finances, ajoute que cette année étant particulière sur le plan financier et comme il a été mentionné plus tôt, la commission se réunira régulièrement dans l'année, avec un résumé d'étape en milieu d'année. Il compte bien sûr sur la collaboration active de tous les membres.

Messieurs Roland Chambon et Rémi Besset demandent des explications sur la capacité d'autofinancement de la commune. Madame le Maire précise que l'endettement et la capacité d'autofinancement peu importante sont liés à des travaux indispensables réalisés pour l'avenir de la commune : l'école, l'acquisition et les travaux de la maison de santé permettant à la commune d'être attractive. Des investissements qui vont durer dans le temps, qui créent des retombées financières avec les loyers de la maison de santé. Comme annoncé en introduction du Budget Primitif, cette année 2026 sera une année de stabilisation après plusieurs années de forts investissements, avec des travaux modérés afin que notre CAF puisse augmenter et prévoir des travaux futurs.

Les élus de la minorité demandent le coût des travaux réalisés à l'école par rapport au projet de départ estimé à 1,4 ou 1,6 million d'euros.

Madame le Maire confirme que le coût définitif s'est élevé à 2 millions d'euros avec entre autres des subventions de 520 000 euros de la part de la Région, de 615 000 euros de l'État, mais aussi de la part du 266 800 du Département et 160 000 de la communauté de communes (CCBA), soit un total des subventions avoisinant les 75% du coût total définitif.

Monsieur Rémi Besset estime le Budget primitif trop important, lié aux dépenses, au taux d'endettement et à la capacité d'autofinancement. Pour lui, le projet de budget aurait dû être plus austère. Il déplore certains chiffres qui selon lui ne sont pas assez clairs.

Le budget primitif 2026 est ensuite mis aux voix et adopté à la majorité, avec 16 voix pour et 3 contre.

## **5. Vote des taux d'imposition 2026**

Madame le Maire présente les différents taux d'imposition proposés au conseil municipal, à savoir :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), fixée à 6,52% ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), à 27,22% ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), à 47,53%.

Elle précise que les taux retenus sont identiques à ceux de l'an dernier, que les produits attendus sont de 342 169 euros et que le total des allocations compensatrices est de 12 975 euros. Elle rajoute que la fixation des taux a été vu en commission des finances avant les élections municipales.

Monsieur Roland Chambon demande alors quel est le nombre de résidences secondaires sur la commune.

Madame le Maire évoque qu'une étude est actuellement en cours sur ce sujet et demande à Monsieur Doize d'apporter les compléments. Ce dernier répond qu'il l'estime en gros à une centaine d'habitations secondaires (données extraites du recensement).

Le taux d'imposition pour l'année 2026 est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité, avec 19 voix pour.

Les conseillers de la minorité demandent alors combien d'habitants compte la commune. Madame le Maire répond 1944 habitants données INSEE 2026.

Monsieur Rémi Besset demande si un exemplaire du P.V. de séance pourrait lui être adressé pour vérification. Madame le Maire va regarder une organisation de manière à répondre à sa demande.

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

N'ayant pas de questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33.

A Lachapelle sous Aubenas, approuvé le.....5 juin...2026..

Le secrétaire de séance  
Jean-Luc SORIA



Le Maire,

Sandrine GENEST

  
